Société TOUT FAIRE FIXECO - 568 rue St Rémy 88500 BAUDRICOURT
SIRET 339 885 717 00019
Tel : 03.29.65.64.32 - Mail : contact@neo-habitat.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TOUT FAIRE

I. - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente de produits par TOUT FAIRE FIXECO (« **Le Vendeur** ») auprès d'acheteurs professionnels ou non (« **Les Clients ou le Client** »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur (« **Les Produits** ») et notamment tous matériels, outillages, matériaux relatifs à la construction, par achat immédiat ou commande.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou à la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

II. – ACHATS

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et écrite par le Vendeur (mail, fax, courrier, devis, facture). Le Vendeur pourra, préalablement à son acceptation, demander que le Client confirme par écrit sa commande ou son achat. Toute commande parvenue au Vendeur est réputée ferme et définitive. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Tout retour de produit sera refusé s'il n'est pas expressément et préalablement autorisé et fait conformément aux instructions du Vendeur.

III. – PRODUITS

Les caractéristiques essentielles ainsi que le prix des Produits figurent, de manière lisible et compréhensible, dans les catalogues du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande ou de son achat. Le Client doit s'assurer préalablement à la vente de la conformité du Produit à l'utilisation qu'il souhaite en faire.

Le Client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des Produits acquis par lui. Sauf clause contraire écrite acceptée par le Vendeur, le Client reconnaît que les Produits ne sont destinés à aucun usage spécial. Les spécifications de certains Produits (dimension, couleurs, volumes, poids, etc.) sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

IV. - LIVRAISON

Conformément à l'article L. 216-1 du Code de la consommation, la livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit. Sauf cas d'indisponibilité ou cas particuliers, les Produits seront livrés en une seule fois. Les frais de livraison et de transport sont à la charge du Client.

La livraison s'effectuera à la date ou dans le délai indiqué au consommateur à compter de la réception par le Vendeur d'une commande en bonne et due forme. Si aucun délai ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié. Le délai de livraison est approximatif et n'entraîne pour le Vendeur aucune responsabilité en cas de retard ou de non-livraison dans les délais approximativement fixés si les Produits sont livrés dans le délai raisonnable visé ci-après.

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. Est notamment un cas de force majeure : (i) toutes circonstances échappant au contrôle du Vendeur, entraînant un arrêt, une suspension ou une réduction de production et/ou de la livraison des Produits par les fournisseurs du Vendeur, (ii) la grève générale ou non ou (iii) l'accident d'outillage dans les locaux du Vendeur.

Les Produits peuvent être (i) immédiatement livrés au Client et enlevés par lui à partir des locaux du Vendeur ou (ii) transportés et livrés par le Vendeur agissant en tant que transporteur ou (iii) livrés et transportés par un transporteur choisi par le Vendeur.

Les Produits seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande à laquelle le transporteur pourra facilement accéder, sans risque ni danger. Le transporteur pourra refuser de livrer dans le cas où l'adresse indiquée par le Client serait contraire aux règles de prudence et de sécurité. La présence du Client ou de son représentant est indispensable lors de la livraison. Le client s'engage à décharger les Produits à ses frais dans le plus court délai conformément aux usages en la matière et ce à compter du moment de l'arrivée des Produits à l'adresse indiquée. Tout retard dans le déchargement est à la charge du Client. Le Client est tenu d'assister le Chauffeur dans les différentes manœuvres de déchargement. La responsabilité est limitée, tant pour les dégâts corporels que matériels, à la responsabilité civile légale.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits au moment de leur livraison. Le Client disposera d'un délai de 8 jours à compter de la livraison des Produits pour émettre par écrit des réserves auprès du Vendeur sur la qualité et/ou la quantité des Produits. En l'absence de réserve, les Produits livrés seront réputés conforme en quantité et en qualité à la commande ou l'achat réalisé par le Client.

La livraison s'entend en limite de propriété et sans manutention supplémentaire. L'attention du client est attirée sur le fait qu'il est de son ressort d'apprécier la faisabilité de la livraison et du dépôt, c'est-à-dire que le lieu de livraison doit être facile d'accès, compatible avec la réception du produit (dimensions des portes, des escaliers). Il est également de son ressort d'indiquer lors de la commande, les particularités d'accès (ascenseur, code d'accès…). Le Client est seul responsable d'un défaut de livraison et/ou de dépôt, dû à un manque ou des erreurs d'indications lors de la commande. Toute modification d'adresse de livraison par le Client intervenant en cours d'expédition pourra entraîner un surcoût à la charge du Client. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage quelconque causé par un véhicule du transporteur, si ce dommage est le fait d'un accès difficile ou d'un terrain non-approprié à la livraison. Le fait que le transporteur accepte de transporter le Produit ne comporte aucune dérogation aux dispositions aux présentes conditions générales de vente.

V. TRANSFERT DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix du Produit et après règlement de toutes sommes dues par le Client au Vendeur, pour quelque cause que ce soit et quelle que soit la date de livraison des Produits. En cas de compte-courant, la propriété réservée garantit le solde débiteur du compte-courant. Le Client est autorisé à aliéner, dans le cadre normal et usuel de l'exercice de son activité, les Produits livrés sauf si une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est ouverte à son encontre. En cas d'aliénation, le Client s'engage à payer immédiatement au Vendeur le prix des Produits revendus dû au Vendeur. En cas de saisie ou de toute intervention d'un tiers ayant pour objet un Produit dont la propriété est réservée par le Vendeur, le Client devra immédiatement informer le Vendeur.

Le transfert des risques des Produits du Vendeur au Client sera réalisé dès livraison des Produits au Client.

Conformément aux articles L216-4 et L216-5 du code de la consommation, lorsque le Vendeur se chargera de l'acheminement du Produit, le risque de perte ou détérioration du Produit ne sera transféré au Client qu'au moment où ce dernier en prendra physiquement possession. Toutefois, le risque sera transféré au Client lors de la remise du Produit au transporteur lorsque celui-ci aura été chargé du transport par le Client et que le choix n'aura pas été proposé par le Vendeur.

VI. - PRIX

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de l'enregistrement de la commande par le Vendeur ou de l'achat immédiat. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le catalogue tarif du Vendeur, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Ils sont exprimés en euros (€) et stipulés HT et TTC.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Vendeur et calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais. Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de l'enlèvement ou de la délivrance des Produits achetés immédiatement ou commandés.

Sauf autres modalités prévues par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la commande. Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date ou du versement de l'acompte demandé.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard mensuelles égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la délivrance des commandes en cours effectuées par le Client.

En cas de paiement par chèque bancaire ou traite, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée dans le pays dans lequel est établi le Vendeur. A défaut, il supportera les frais liés à l'encaissement par le Vendeur des sommes. La mise en encaissement des chèques est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement définitif des sommes par le Vendeur. Le Vendeur se réserve par conséquent le droit d'exiger un chèque certifié à tout moment.

VII. ECOCONTRIBUTION

Identifiant unique (IDU) généré par l'ADEME au titre de la REP PMCB : FR341155_04HDSA

En vertu de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et du décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment, et du décret du 22 septembre 2021 relatif aux filières de responsabilité élargie des producteurs portant sur les articles de bricolage et de jardin, TOUT FAIRE FIXECO, tout comme ses fournisseurs, est tenue de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets.

TOUT FAIRE FIXECO ajoutera au prix de vente des produits concernés à la contribution environnementale perçue pour le compte d'un éco-organisme agréé par l'Etat chargé de la récupération et du recyclage. L'éco-participation payée à l'achat est reversée à l'identique à cet éco-organisme. TOUT FAIRE FIXECO participe, en adhérant à VALOBAT, à cette action. Le montant de cette éco-participation apparaît clairement sur la facture et peut subir des modifications. Aucune réduction ne peut lui être appliquée.

VIII. EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

Tous les frais d'emballage et de conditionnement sont à la charge du Client. L'emballage et le conditionnement peut se faire en vrac, paquets, cercles, sur palette perdue, ou consignée, en containers ou par tout autre au moyen au choix du Vendeur. Une consigne peut être facturée et devra être payée dans les mêmes conditions que le prix du Produit. La consigne donne lieu à un avoir lors du retour de l'élément consigné, en bon état et au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de sa livraison. Le montant de cet avoir se calcule déduction faite des frais nécessaires pour la réutilisation de l'élément consigné supportés par le Vendeur.

IX. - GARANTIE

Le Produit livré est conforme à l'offre du Vendeur. Certains Produits peuvent bénéficier de garanties commerciales. Leurs conditions d'application sont fixées par le Fournisseur ou le Vendeur. Elles sont facultatives et ne se substituent pas aux garanties légales. Les garanties commerciales sont donc susceptibles d'être différentes (durée, étendue, etc.) en fonction des Produits et des Fournisseurs. Ne sont pas couverts par la garantie commerciale offerte par les Fournisseurs :

- les dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation et/ou à un défaut d'entretien du Produit
- les dysfonctionnements liés à l'usure normale des Produits et le remplacement des accessoires, pièces d'usure et consommables ;
- les dégradations liées aux divers chocs occasionnés aux Produits ;
- les opérations d'entretien courant (vidanges, réglages, affûtage, etc.).

Le consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité prévue dans les articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil. Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation. Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

X. INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES - DROIT D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Les informations nominatives relatives au Client, recueillies par le Vendeur, sont enregistrées dans son fichier client et sont principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client. Elles sont indispensables pour la livraison, le transport des Produits et pour l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non-validation de la commande. Les données collectées sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat de vente et au maximum pendant deux ans. L'accès à ces données est strictement limité aux employés et préposés du Vendeur, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les données pourront le cas échéant être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-avant, le Vendeur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint par un motif légitime, notamment par une obligation légale ou réglementaire, la lutte contre la fraude ou l'abus, ou l'exercice des droits de la défense.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données qui le concernent ou de limitation du traitement, qu'il peut exercer auprès du Vendeur.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le Vendeur à l'adresse figurant ci-dessus Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Le Client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique " Bloctel ", sur laquelle il peut s'inscrire (https://conso.bloctel.fr/).

VIII. - RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel.

Le Client est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle, auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont les suivantes :

AME CONSO – 11 place Dauphine – 75001 PARIS ou www.mediationconso-ame.com

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française. Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : *le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.*